

## CONSEIL PROVINCIAL

### Réunion publique du 22 septembre 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président,

MM. Georges FANIEL et Jean-Luc GABRIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 79 membres assistent à la séance.

#### Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), M. Arthur SPODEN (CSP), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assiste à la séance.

#### Excusés :

M. Michel FORET, Gouverneur, M. Georges PIRE (MR), Député permanent,  
Mme Denise BARCHY (PS), Mme Vicky BECKER (CDH), M. Jean-Robert COLLAS (MR), Mme Murielle FRENAY (ECOLO).

## I ORDRE DU JOUR.

### Séance publique

1. *Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2005.*
2. *Eloge funèbre de M. Marcel YERNA, ancien Conseiller provincial*
3. *Installation d'un suppléant du district de SERAING en remplacement M. Alain ONKELINX, démissionnaire.  
(document 04-05/167)*
4. *Donation faite à la Province de Liège d'une œuvre de Mme Carmen DEFIZE, Artiste peintre.  
(document 04-05/154)*
5. *Question écrite de M. THEUNYNCK relative aux dons d'artistes à la Province.  
(document 04-05/164)*
6. *Modifications de structures dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice au 1er septembre 2005.  
(document 04-05/155)*
7. *Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux.  
(document 04-05/156)*
8. *Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « L'accueil » de Lierneux.  
(document 04-05/157)*
9. *Prix des repas et services rendus par les internats et les économats ainsi que du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats.  
(document 04-05/158)*
10. *Services provinciaux : Marché de Services – Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique.  
(document 04-05/159)*
11. *Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel à destination des Services Régionaux d'Incendie.  
(document 04-05/160)*
12. *Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement de l'ancienne piscine en gymnase à l'Ecole polytechnique de Huy.  
(document 04-05/161)*
13. *Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.  
(document 04-05/162)*
14. *Rénovation du Musée de la Vie wallonne.  
Lot 7 : équipement de valorisation touristique et équipement muséal.  
(document 04-05/163)*
15. *Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2005.*

## Séance à huis clos

16. *Nomination d'un(e) Directeur (trice) au Centre psycho-médico-social provincial de Liège.  
(document 04-05/165)*
17. *Nomination d'un(e) Directeur (trice) au Centre psycho-médico-social provincial de Seraing II.  
(document 04-05/166)*

## II ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

1. *Projet d'acquisition d'immeuble sans stipulation de prix. Cession à la SPI+ d'une emprise de 6 m<sup>2</sup> à prendre dans une parcelle de bois appartenant à la Province de Liège, sise rue des Chasseurs-Ardennais, à Angleur, cadastrée à Liège 25ème Division, section C n°5R4 pour une contenance de 45 à 89 ca.  
(document 04-05/168)*
2. *Enseignement de Promotion sociale – Création de sections et d'unités de formation de régime 1 aux Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale de Herstal, Huy-Waremme, Seraing (orientation technique), Seraing (Enseignement supérieur), Verviers (orientation commerciale) et Verviers (orientation technologique)  
(document 04-05/169)*

## III LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2005.

*Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2005.*

## IV ÉLOGE FUNÈBRE.

*M. le Président fait l'éloge funèbre de M. Marcel YERNA, ancien Conseiller provincial.*

## V INSTALLATION D'UN CONSEILLER PROVINCIAL

**INSTALLATION D'UN SUPPLÉANT DU DISTRICT DE SERAING POUR REMPLACER  
M. ALAIN DEFAYS, DÉMISSIONNAIRE.  
(DOCUMENTS 04-05/167)**

*En exécution de l'article 4 du Règlement d'ordre intérieur, il est procédé, par la voie du tirage au sort, à la constitution d'une commission composée de 7 membres, chargées respectivement de la vérification des pouvoirs de Mme Chantal BAJOMEE, première suppléante de la liste à laquelle appartenait M. Alain ONKELINX, démissionnaire.*

*La Commission spéciale de vérification est composée comme suit :*

*Mme Irène MARAITE, MM. Johann HAAS, Jean-Luc GABRIEL, José SEVRIN, Michel WILKIN, M. Frank THEUNYNCK et Jean-Claude MEURENS.*

*La Commission se retire pour accomplir leur mission et la séance est suspendue à 15 heures 20'; elle est reprise à 15 heures 25'.*

*M. le Président invite le rapporteur à nous faire connaître les conclusions de la commission spéciale de vérification.*

*M. Jean-Luc GABRIEL fait rapport au nom de la Commission.*

*Elle constate que Mme Chantal BAJOMEE réunit les conditions d'éligibilité et qu'elle ne se trouve pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévu par la loi.*

*En conséquence, il propose d'admettre l'intéressée à la prestation de serment.*

*Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.*

*Mme Chantal BAJOMEE prête le serment légal « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».*

*Acte lui en est donné et elle est déclarée installée dans la fonction de Conseillère provinciale.*

*M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Chantal BAJOMEE.*

### **V COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT.**

*M. Jean-Claude MEURENS, Président, informe l'Assemblée que l'Association des Provinces wallonnes organise le 13 décembre 2005 à Liège, un colloque sur le thème de la place qu'occupent les provinces, en tant que pouvoirs intermédiaires, dans le paysage institutionnel belge et que les membres de l'Assemblée provinciale sont invités à ce colloque qui se tiendra de 9 à 12 heures et qui sera suivi d'un repas au Palais et que les membres de l'Assemblée seront personnellement invités par courrier à cette manifestation.*

*M. le Président signale que les documents suivants ont été déposés sur les bancs*

- 1. une invitation aux vernissages des expositions organisées dans le cadre de la manifestation « y a pas d'lézarts », ainsi que le journal détaillant le programme des différentes activités ;*
- 2. une brochure relative au Domaine de Palogne ;*
- 3. les rapports d'activités qui seront examinés par les Commissions dont les conseillers sont membres. A cet égard, M. Jean-Claude MEURENS rappelle que les Chefs de groupe disposent, eux, de l'ensemble des rapports d'activités et que des exemplaires sont disponibles au Service du Conseil provincial pour consultation.*

### **VI DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.**

***DONATION FAITE À LA PROVINCE DE LIÈGE D'UNE ŒUVRE DE MADAME CARMEN DEFIZE,  
ARTISTE PEINTRE  
DOCUMENT 04-05/ 154***

***QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR FRANK THEUNYNCK RELATIVE AUX DONS D'ARTISTES À  
LA PROVINCE  
DOCUMENT 04-05/ 164***

*M. le Président signale qu'il a regroupé les documents 04-05/154 et 164 .*

*De la tribune, M. Jean SMETS fait rapport au nom de la 3<sup>ième</sup> Commission sur le document 04-05/154, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte sur les deux points.*

*MM. Frank THEUNYNCK et M. Paul-Emile MOTTARD interviennent à la tribune.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport relatives au document 04-05/154 sont approuvées à l'unanimité et le Conseil entend la réponse de la Députation permanente au document 04-05/164*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Vu la proposition faite par les enfants de Mme Carmen DEFIZE-BENOÎT, Artiste peintre de faire don à la Province d'une œuvre de leur mère intitulée « Aurore » ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes (article 46) et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*Sur rapport de la Députation permanente ;*

**DECIDE :**

*Article 1. – D'ACCEPTER le don fait à la Province de Liège par les enfants de Mme Carmen DEFIZE-BENOÎT artiste peintre, d'une de ses œuvres intitulée « Aurore » ;*

*Article 2. – la présente résolution sera insérée au Bulletin provincial.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**MODIFICATIONS DE STRUCTURES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROVINCIAL DE PLEIN EXERCICE AU 1ER SEPTEMBRE 2005  
DOCUMENT 04-05/ 155**

*De la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER fait rapport sur ce point au nom de la 6<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Considérant qu'il y a lieu, en vue de la rentrée scolaire de septembre 2005, de restructurer l'enseignement secondaire de plein exercice et l'enseignement secondaire en alternance ;*

*Vu les propositions présentées à cet effet par la Députation permanente ;*

*Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et/ou réglementaires ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*Sur rapport de la Députation permanente ;*

*DECIDE :*

*Article 1<sup>er</sup> – les fermetures, transformations et programmations d’orientation d’études dans l’enseignement secondaire provincial, telles qu’elles sont reprises aux tableaux joints en annexe, sont approuvées avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 ;*

*Article 2 – La Députation permanente est chargée des modalités d’application de la présente décision. Elle pourra notamment :*

- 1. modifier, s’il échet, le programme et la grille-horaire de toute section ou option, pour les mettre en concordance avec les exigences de la Communauté française, en matière d’agrégation ou de subventions et pour le bien de l’enseignement ;*
- 2. subordonner l’ouverture des sections et leur maintien en activité, dans l’avenir, à l’existence de populations scolaires suffisantes pour l’obtention des subsides de la Communauté française, en concordance avec les normes de celle-ci ;*

*Article 3 – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Marianne LONHAY*

*Le Président*

*Jean-Claude MEURENS*

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANS F. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>A.P. FLEMALLE</i>	<p><i>3° degré G 5° année :</i> <i>Sciences économiques</i> <i>4 périodes</i></p> <p><i>Histoire</i> <i>4 périodes</i></p> <p><i>Education physique A</i> <i>garçons 4 périodes</i></p> <p><i>Education physique A</i> <i>filles 4 périodes</i></p> <p><i>1ère année A :</i> <i>Langue moderne I :</i> <i>Allemand 4 périodes</i></p>	<p><i>3 degré P 7° année B</i> <i>Construction métallique-</i> <i>soudage</i> <i>transformée en</i> <i>Complément en</i> <i>chaudronnerie</i></p>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANS F. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>EP HERSTAL</i>	<p><i>3° degré P 5° année Electricien Installateur - Monteur, ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</i></p> <p><i>3° degré P 7° année B Complément en chaudronnerie, ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</i></p>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANS F. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>EP HUY</i>	<p><i>3° degré TT 5° année Electronique informatique -R</i></p> <p><i>3° degré P 5° année Batelier(ère) -R2 ORGANISATION EN ALTERNANCE</i></p>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>3° degré TQ Technicien en usinage</i>	<i>NEANT</i>	<i>2° degré TT 4° année Electronique informatique -R (suite programmation)</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANS F. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<b>EP SERAING</b>	<p>3° degré TQ 7° année Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels</p> <p>2° degré TT 3° année Electronique informatique-R</p> <p>2° degré TQ 3° année Construction-R</p>	<b>NEANT</b>	<p>3° degré TQ 5° année Technicien en usinage, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3° degré P 5° année Mécanicien d'entretien, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<b>NEANT</b>	F 3° degré TQ 5°-6° années Technicien du froid	3° degré TQ 6° année Technicien du froid , ORGANISATION EN ALTERNANCE (suite programmation)

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2005	TRANSFORMATIONS au 01/09/2005	REOUVERTURES au 01/09/2005	DEROGATIONS au 01/09/2005	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005	PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005
EP VERVIERS	<p>3° degré TT 5° année Electronique informatique- R</p> <p>3° degré TT : Sciences générales 6 périodes</p> <p><u>Hors programmation :</u> <u>Option handball dans la 3°</u> <u>année du 2° degré TT</u> <u>Sport-Etudes -R</u></p> <p>3° degré P 5° année Mécanicien garagiste, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3° degré TQ 7° année Technicien en fonderie, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3° degré TQ 7° année Technicien en systèmes automatisés industriels, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p><u>EN ALTERNANCE, en</u> <u>coopération avec l'ITCF</u> <u>de SPA :</u> <u>2° degré P 3° année</u> <u>Cuisine et salle-R2</u> <u>et</u> <u>3° degré P 5° année</u> <u>Restaurateur-R2</u></p>	NEANT	<p>3° degré P 5° année Mécanicien d'entretien</p> <p>3° degré TQ 5° année Technicien en électronique</p>	3° degré TT	F 3° degré TT 5°-6° années Scientifique industrielle : électromécanique	<p>2° degré TT 4° année Sport-Etudes -R (suite programmation)</p> <p>3° degré TT 6° année Sport-Etudes -R (suite programmation)</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2005	TRANSFORMATIONS au 01/09/2005	REOUVERTURES au 01/09/2005	DEROGATIONS au 01/09/2005	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005	PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005
IPEA LA REID	<p>7° année Préparatoire à l'enseignement supérieur "Sciences"</p> <p>3° degré TQ 7° année Gestionnaire des ressources naturelles et forestières</p> <p>3° degré P 7° année B Complément en techniques d'enseignement de l'équitation</p> <p>3° degré P 5° année Ouvrier qualifié en sylviculture</p> <p>2° année A : Sciences agronomiques 4 périodes</p>	<p>3° degré P 7° année B Foresterie et arbres urbains transformée en Grimpeur-élagueur qui deviendra Arboriste : grimpeur-élagueur</p> <p>3° degré P 7° année B Aménagement et entretien des parcs et jardins transformée en Agent spécialisé en aménagement des parcs et jardins qui deviendra Horticulteur spécialisé en parcs et jardins</p> <p>3° degré P 7° année B Art floral transformée en Complément en art floral</p> <p>3° degré P 7° année B Mécanique des moteurs et des engins agricoles transformée en Complément en mécanique agricole et/ou horticole</p> <p>3° degré P 5° année Art floral transformée en Fleuriste</p>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>		<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<b>IPES HESBAYE</b>	3° degré TT : Sciences générales 6 périodes	<p>3° degré P 7°année B Boulangerie-Pâtisserie- Chocolaterie-Glacierie transformée en Patron boulanger- pâtissier-chocolatier</p> <p>3° degré P 7°année B Traiteur-organisateur de banquets transformée en Traiteur- organisateur/traiteur- organisatrice de banquets qui deviendra Traiteur-organisateur/ traiteur-organisatrice de banquets et de réceptions</p> <p>3° degré P 7°année B Opérateur-programmeur sur machines à commandes numériques transformée en Complément en maintenance d'équipements techniques</p>	NEANT	NEANT	S 1° degré P 2° année Boucherie-charcuterie		3° degré TQ 6° année Aspirant(e) en nursing (suite programmation)

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>IPES HERSTAL</i>	<i>3° degré P 5° année Vendeur-retoucheur, ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE, l'établissement étant coopérant du CEFA Herstal</i>	<i>3° degré P 7° année B Moniteur pour collectivités d'enfants transformée en Complément en monitorat pour collectivités d'enfants</i>	<i>NEANT</i>	<i>2° degré P 3° année Confection-R</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>IPES HUY</i>	<i>Hors programmation (AGCF 06/09/2001) :</i>  <i>3° degré P 7° année B Puériculteur/trice</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>3° degré TT 6° année Sciences économiques appliquées (suite réouverture)</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>IPES SERAING</i>	<p><i>3° degré TQ 7° année Animateur socio-sportif</i></p> <p><i>3° degré P 7° année B Pédicure médicale</i></p> <p><i>3° degré P 7° année B Complément en monitorat pour collectivités d'enfants, ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE, l'établissement étant coopérant du CEFA SERAING</i></p> <p><i>3° degré P 7° année B Agent médico-social, ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE, l'établissement étant coopérant du CEFA SERAING</i></p>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>2° degré TQ 4° année Techniques Sciences -R (suite programmation)</i>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<b>IPES VERVIERS</b>	<p><i>1er degré P 2° année Polyvalente</i></p> <p><i>2° degré P 3° année Vente- R</i></p> <p><i>3° degré P 5° année Vendeur</i></p> <p><i>3° degré TQ 7° année Technicien en image de synthèse</i></p>	<p><i>3° degré TQ 7° année Socio-esthétique transformée en Socio-esthéticienne qui deviendra Esthéticienne sociale</i></p>	<p><i>3° degré P 7° année B Patron coiffeur</i></p>	<b>NEANT</b>	<p><i>F</i></p> <p><i>3° degré P 7° année B Gestion de magasin</i></p>	<p><i>3° degré P 6° année Equipier polyvalent en restauration (suite réouverture)</i></p> <p><i>3° degré P 6° année Auxiliaire familiale et sanitaire (suite dédoublment EN ALTERNANCE)</i></p>

<i>INSTITUT</i>	<i>PROGRAMMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>TRANSFORMATIONS au 01/09/2005</i>	<i>REOUVERTURES au 01/09/2005</i>	<i>DEROGATIONS au 01/09/2005</i>	<i>FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2005</i>	<i>PROG/REOUV/TRANSF. PROLONG.DU DEGRE au 01/09/2005</i>
<i>LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL J.BOETS</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>F 3° degré P 7° année C</i>	<i>NEANT</i>

**MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À DIVERS ÉTABLISSEMENTS  
PROVINCIAUX  
DOCUMENT 04-05/ 156**

**MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES AU CENTRE HOSPITALIER  
SPÉCIALISÉ "L'ACCUEIL" DE LIERNEUX  
DOCUMENT 04-05/ 157**

*M. le Président informe l'Assemblée que la 7<sup>ème</sup> Commission a décidé de grouper les deux points et à l'invitation de M. Jean-Claude MEURENS, M. Dominique DRION fait rapport, à la tribune, sur ces deux points au nom de Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter, par un vote identique, soit par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les deux projets de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions des rapports sont approuvées.*

*Document 04-05/156*

*Votent POUR : les groupe PS, MR et ECOLO*

*S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.*

*Document 04-05/157*

*Votent POUR : les groupe PS, MR et ECOLO*

*S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.*

*En conséquence le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :*

*Document 04-05/156*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1<sup>o</sup> qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";*

*Vu les comptes de gestion rendus par les receveurs spéciaux des recettes de divers établissements provinciaux, dans lesquels figurent des créances restant à recouvrer pour les exercices 1983 à 2002;*

*Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées;*

*Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;*

*Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait qu'un débiteur est décédé sans héritier connu, que le sort de trois autres est ignoré et que les dossiers de quatre débiteurs ne comportent plus suffisamment d'éléments pour permettre la poursuite du recouvrement ;*

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser les receveurs spéciaux des recettes des établissements dont question à porter en non-valeurs une somme totale de 2.138,39 EUR dans les comptes de gestion à établir pour 2005 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

**A R R E T E :**

*Article 1er.- Les receveurs spéciaux des recettes des divers établissements provinciaux concernés sont autorisés à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans leur compte de gestion à établir pour 2005 :*

ETS	ANNEE	MONTANT	ARTICLE
E.P. de Verviers	1983	214,18 €	
<b>Somme E.P. de Verviers</b>		<b>214,18 €</b>	<b>708/23500/702100</b>
I.P.E.A. La Reid	1989	84,04 €	
I.P.E.A. La Reid	1990	111,88 €	
I.P.E.A. La Reid	1993	142,91 €	
I.P.E.A. La Reid	1994	286,19 €	
I.P.E.A. La Reid	1999	83,04 €	
I.P.E.A. La Reid	1999	166,09 €	
<b>Somme I.P.E.A. La Reid</b>		<b>874,15 €</b>	<b>708/23400/702100</b>
I.P.E.S. de Hesbaye	2002	344,10 €	
I.P.E.S. de Hesbaye	2002	344,10 €	
I.P.E.S. de Hesbaye	2002	361,86 €	
<b>Somme I.P.E.S. de Hesbaye</b>		<b>1.050,06 €</b>	<b>708/23600/702100</b>
<b>Total</b>		<b>2.138,39 €</b>	

**Article 2.-** *Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et aux receveurs concernés pour disposition.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

*Article 04-05/157*

*Le Conseil provincial de la Province de Liège,*

*Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";*

*Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé «L'Accueil» de Lierneux, dans lequel figurent notamment 21 créances restant à recouvrer pour les exercices 1986 à 2004 ;*

*Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées;*

*Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;*

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait que certains débiteurs sont décédés sans héritier ou dont les héritiers ont renoncé à la succession, d'autres sont radiés d'office des registres de population ou dont le sort est ignoré, une personne est rayée pour l'étranger desdits registres et deux débiteurs dont les dossiers ne comportent plus suffisamment d'éléments pour permettre la poursuite du recouvrement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs la somme de 4.954,65 EUR dans son compte de gestion à établir pour 2005 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2005 :

<b>EXERCICE</b>	<b>ARTICLE 872/45100/702010</b>
1986	161,38 €
1988	56,52 €
1994	87,01 €
1997	114,30 €
1998	742,04 €
1999	681,93 €
2000	380,42 €
2002	1.155,88 €
2003	832,37 €
2004	742,80 €

**TOTAL** 4.954,65 €

**Article 2.-** Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur précité pour disposition.

En séance à Liège, le 22 septembre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

**PRIX DES REPAS ET SERVICES RENDUS PAR LES INTERNATS ET LES ÉCONOMATS AINSI QUE DU WEEK-END, DU JOUR DE DÉTENTE ET FÉRIÉ ET DE LA NUITÉE DANS LES INTERNATS.**  
**DOCUMENT 04-05/ 158**

De la tribune, Mme Nicole DAHNER fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Vu sa résolution du 26 juin 2003 adaptant le prix des repas et services rendus par les internats et les économats ainsi que le prix du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats provinciaux;*

*Vu la proposition de la Commission des Internats provinciaux d'adapter d'une part, les prix de certains repas et services rendus par les internats et les économats tout en tenant compte du rôle social que doit jouer la Province vis-à-vis de ses propres élèves et d'autre part, les prix de la nuitée, du week-end, du jour de détente et férié en fonction de l'évolution du montant de la redevance d'internat due pour l'année scolaire 2005-2006;*

*Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;*

**A R R E T E :**

**Article 1er.-** *Le prix des repas et des services rendus par les internats et les économats ainsi que le prix du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats provinciaux est fixé comme suit :*

**1. Prix des repas et des services rendus par les internats et les économats**

	<b>Personnel et Extérieurs payants</b>	<b>Elèves de plein exercice et de promotion sociale</b>
<b><u>Menus complets</u></b>		
<i>Petit déjeuner</i>	2,20	1,10
<i>Repas de midi</i>	3,80	2,50
<i>Goûter</i>	1,70	0,80
<i>Repas du soir</i>	3,20	1,70
<b><u>Self Service et assimilés</u></b>		
<i>Potage</i>	0,40	0,40
<i>Entrée</i>	1,00	1,00
<i>Salade bar</i>	1,00	1,00
<i>Potage + plat principal + eau + café</i>	3,00	2,20
<i>Portion de frites</i>	1,20	1,20
<i>Sauces diverses</i>	0,25	0,25
<i>Sandwich ou petite collation (pizza..)</i>	1,60	1,60
<i>Dessert</i>	0,50	0,50
<i>Pistolet (accompagnement pain)</i>	0,30	0,30
<i>Boissons individuelles</i>	0,80	0,50
<i>Bouteille d'eau</i>	1,25	0,75
<i>Café filtre</i>	1,00	1,00
<i>Café tasse</i>	0,70	0,70

<b><u>Cas particulier : IPES HESBAYE - CRISNEE</u></b>	<b>Section maternelle</b>	<b>Enseignement primaire</b>
<i>Repas de midi</i>	1,80	2,00

**2. Prix du week-end, du jour de détente et férié et de la nuitée dans les internats.**

	<b>Personnel et extérieurs payants</b>	<b>Elèves de plein exercice et de promotion sociale</b>
<i>Nuitée</i>	15,00  (non compris le petit- déjeuner)	6,50  (y compris le petit- déjeuner)
<i>Week-end</i>		20,00
<i>Jour de détente et férié</i>		10,00

**Article 2.**- La présente résolution produit ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Article 3.**- La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial.

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Marianne LONHAY*

*Le Président*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX: MARCHÉ DE SERVICES - MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ EN VUE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
DOCUMENT 04-05/ 159**

*De la tribune, M. Louis GENET fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique pour un montant estimatif de 102.479,00 € hors taxe, soit 124.000,00 € TVAC ;*

*Attendu que cette entreprise a pour objectif d'appliquer les dispositions de l'arrêté royal du 12 août 1993 concernant l'utilisation des équipements de travail et d'assurer la sécurité physique des utilisateurs (professeurs et élèves) ;*

*Vu le cahier spécial des charges et les tableaux descriptifs établis pour chaque école concernée, fixant les conditions de ce marché ;*

*Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisée en vue de l'attribution de ce marché ;*

*Attendu que le crédit nécessaire au financement de ces travaux est inscrit à l'article 701/00000/244200 du budget extraordinaire 2005 ;*

*Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 24 juin 2005 de la Direction générale de l'Enseignement provincial et approuvées par la Députation permanente ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents organisant le mode de passation des marchés publics ;*

*Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, et notamment son article 48, et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*Décide*

**Article 1<sup>er</sup>** *Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché de mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'Enseignement technique pour un montant estimatif de 102.479,00 € hors taxe, soit 124.000,00 € TVAC.*

**Article 2** *Le cahier spécial des charges et les tableaux descriptifs des machines et outils des écoles concernées, fixant les conditions de ce marché, sont approuvés*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Marianne LONHAY*

*Le Président*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX: MARCHÉ DE FOURNITURES - MODE DE PASSATION ET  
CONDITIONS DE MARCHÉ À DESTINATION DES SERVICES RÉGIONAUX D'INCENDIE.  
DOCUMENT 04-05/ 160**

*De la tribune, Mme Pascale DAMSEAUX fait rapport sur ce point au nom de la 7<sup>ième</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Mme Nicole STASSEN et M. Gaston GERARD interviennent à la tribune ainsi que de son banc M. Louis GENET.*

*Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Vu le décret du 21 mars 2002 organisant le partenariat et le financement général des Provinces ;*

*Revu sa résolution des 25 mars 2004 adoptant le contrat de partenariat avec la Région wallonne pour les années 2004 à 2006 ;*

*Vu l'avenant à la fiche de partenariat 2005 approuvé par le Gouvernement wallon le 30/06/2005, répartissant les moyens en 2.368.116 € destinés à des acquisitions de matériel et 509.256 € en charges de formations affectées par la Province et les modifications budgétaires consécutives.*

*Vu la proposition de la Députation permanente, formulée après avoir pris en considération, sur avis du Comité d'accompagnement institué à cet effet, les besoins prioritaires écrits par l'ensemble des services d'incendie afin d'assurer la sécurité optimale de la population ;*

*Attendu que cette proposition consiste dans l'acquisition de matériel pour un montant global estimé à 2.053.135 € TVAC, dans le respect de l'enveloppe budgétaire arrêtée pour l'exercice 2005 ( article 351/00000/230000);*

*Considérant que cinq appels d'offres généraux peuvent être organisés en vue de l'attribution de ces marchés ;*

*Vu les cahiers spéciaux des charges fixant les conditions de ces marchés ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés d'application organisant la passation et l'exécution des marchés publics ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces et plus particulièrement son article 48 ;*

*Décide*

**Article 1<sup>er</sup>** : *Cinq appels d'offres généraux seront organisés en vue de l'acquisition :*

- *d'une autopompe semi-lourde à destination du SRI de Waremme/Zone 1 – estimation : 232.798 € TVAC ;*
- *d'un véhicule de désincarcération, d'un véhicule pour hommes grenouilles, d'un véhicule « officier »,*
- *d'un véhicule « commandant », d'un véhicule « PC terrain », d'un véhicule châssis pour citerne, de deux camions porte container et de trois berces avec citerne à destination de l'IILE/Zone 2 – estimation totale : 952.000 € TVAC ;*
- *d'une autopompe compacte à destination du SRI de Huy/Zone 3 – estimation : 198.659 € TVAC*
- *d'une autopompe semi-lourde à destination du SRI de Verviers/Zone 4 – estimation : 232.798 € TVAC ;*
- *d'un véhicule à chenilles de type « FLEX » et de sa remorque à destination du SRI d'Eupen/Zone 6 – estimation : 436.810 € TVAC.*

**Article 2** : *Les cahiers spéciaux des charges fixant les conditions de ces marchés sont approuvés.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Marianne LONHAY*

*Le Président*

*Jean-Claude MEURENS*

**SERVICES PROVINCIAUX: MARCHÉ DE TRAVAUX - MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE PISCINE EN GYMNASSE À L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY.  
DOCUMENT 04-05/ 161**

*De la tribune, M. Charles VOLONT fait rapport sur ce point au nom de la 7ième Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise d'aménagement de l'ancienne piscine de l'Ecole polytechnique de Huy en gymnase, estimée à 84 354,14 € HTVA soit 102 068,51 € TVA comprise;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché;*

*Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;*

*Attendu qu'un crédit est inscrit au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2005 en faveur du financement de ces travaux;*

*Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 22 juillet 2005 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par la Députation permanente ;*

*Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces et notamment son article 48 ;*

***Décide***

***Article 1<sup>er</sup>*** *Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise d'aménagement de l'ancienne piscine de l'Ecole polytechnique de Huy en gymnase, estimée à 84 354,14 € hors TVA, soit 102 068,51 € T.V.A. comprise.*

***Article 2*** *Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Marianne LONHAY*

*Le Président*

*Jean-Claude MEURENS*

**PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67 000 HORS TAXE.  
DOCUMENT 04-05/ 162**

De la tribune, M. Théo BRUYERE fait rapport sur ce point au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance du projet de résolution.

La discussion générale est ouverte

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence, le Conseil a pris connaissance de la résolution suivante :

Vu sa résolution du 7 novembre 2000 modifiée par celle du 29 avril 2004 décidant de renvoyer à l'approbation de la Députation permanente, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000 € hors taxe ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 juin 2005;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

**PREND CONNAISSANCE :**

Du tableau établi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 juin 2005 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

En séance à Liège, le 22 septembre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

**Période du 01/04 au 30/06/2005**

<b>Approb. DP</b>	<b>bâtiment</b>	<b>objet</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>montant hors TVA</b>
07/04/2005	IPES Param.Liège - compl.du Barbou	travaux d'électricité - aménagement des locaux 114 et 115	GRIGNET de Louveigné	4.445,00 €
07/04/2005	IPEPS Verviers	réalisation d'une barrière d'étanchéité	OTE et Cie de Houtain-St-Siméon	7.189,26 €
07/04/2005	Eglise Saint- Antoine Liège	occultations supplémentaires et réparation de vitraux	VITIELLO de Battice	11.607,00 €
07/04/2005	CHS " L'Accueil " Lierneux	travaux de rafraîchissement des locaux et mesures conservatoires au Pavillon " Les	DEL RIO de Herstal	24.125,38 €

		<i>Infirmieries "</i>		
14/04/2005	<i>IPES Seraing - siège d'Ougrée</i>	<i>réparation de deux fourneaux et remplacement du bain-marie de type Malag, dans la cuisine " élèves "</i>	<i>SABEMAF de Bruxelles</i>	6.241,65 €
14/04/2005	<i>EP Seraing</i>	<i>travaux de peinture aux châssis de fenêtres, de volets et des corniches des toitures de la façade arrière</i>	<i>APRUZZESE de Liège</i>	3.778,48 €
14/04/2005	<i>D.G.E.P. Seraing</i>	<i>pose de films spéciaux anti-solaires adhésifs identiques aux 3ème et 4ème étages</i>	<i>OMBRA de Sprimont</i>	4.342,22 €
14/04/2005	<i>EP Huy</i>	<i>remplacement du câble d'introduction téléphonique</i>	<i>BATIMAT de Grivegnée</i>	1.392,99 €
14/04/2005	<i>EP Huy</i>	<i>remplacement du câble d'introduction téléphonique</i>	<i>NEXTIRAONE de Zaventem</i>	787,26 €
14/04/2005	<i>EP Huy</i>	<i>remplacement du câble d'introduction téléphonique</i>	<i>NEXTIRAONE de Zaventem</i>	312,50 €
14/04/2005	<i>EP Huy</i>	<i>remplacement du câble d'introduction téléphonique</i>	<i>BELGACOM de Liège</i>	432,28 €
14/04/2005	<i>EP Seraing</i>	<i>acquisition d'un UPS ( alimentation électrique stabilisée de secours ) afin de protéger le central téléphonique en cas de panne de secteur</i>	<i>SIEMENS de Bruxelles</i>	2.611,44 €
21/04/2005	<i>EP Verviers</i>	<i>acquisition d'appareils d'éclairage afin de remplacer la deuxième partie de l'éclairage extérieur</i>	<i>BOUTET de Verviers</i>	2.088,30 €
21/04/2005	<i>ACP Liège</i>	<i>remplacement du T.P. de réenclenchement</i>	<i>VERHULST de Soumagne</i>	1.023,00 €
28/04/2005	<i>Internat de Seraing</i>	<i>travaux de sécurité et remise en ordre des ascenseurs</i>	<i>KONE de Bressoux</i>	90,00 €
28/04/2005	<i>Internat du Barbou</i>	<i>travaux de sécurité et remise en ordre des ascenseurs</i>	<i>KONE de Bressoux</i>	408,00 €
28/04/2005	<i>IPES Seraing</i>	<i>travaux de sécurité et remise en ordre des ascenseurs</i>	<i>KONE de Bressoux</i>	239,58 €
28/04/2005	<i>EP Herstal</i>	<i>travaux d'électricité - mise en conformité des locaux 644 A et 644 B</i>	<i>GRIGNET de Louveigné</i>	4.345,00 €
28/04/2005	<i>D.G.E.P. Seraing</i>	<i>travaux d'électricité - Cellule informatique: fourniture, pose et raccordement de circuits supplémentaires</i>	<i>HORENBACH de Cheratte</i>	4.960,90 €
28/04/2005	<i>Régie du S.P.B. Grâce-Hollogne</i>	<i>travaux de remise en sécurité de 7 portes sectionnelles</i>	<i>CRAWFORD de Merelbeke</i>	7.682,65 €
19/05/2002	<i>IPES Herstal</i>	<i>peinture de 12 classes d'un pavillon de l'annexe Delrez</i>	<i>SCHUTTEN de Montegnée</i>	64.005,56 €
19/05/2005	<i>IPEA La Reid</i>	<i>travaux d'électricité: aménagement de deux bureaux dans le hall B</i>	<i>HORENBACH de Cheratte</i>	5.445,77 €
26/05/2005	<i>HEPL R. Sualem -siège de la Reid</i>	<i>arasement d'une cheminée sur la partie ancienne de l'internat du Haut Maret</i>	<i>OTE d' Oupeye</i>	4.750,00 €
26/05/2005	<i>HEPL Léon-Eli Troklet Jemeppe</i>	<i>équipement d'une bibliothèque pour le Campus 2000</i>	<i>KEPPENE- CREASPACE et MASEREL d'Ans</i>	60.000,00 €
26/05/2005	<i>Institut E. Malvoz Liège</i>	<i>acquisition d'un UPS pour l'ensemble des appareils de communication du local serveur, le central téléphonique et les racks informatiques</i>	<i>HORENBACH de Cheratte</i>	4.302,50 €
26/05/2005	<i>CHS " L'Accueil " Lierneux</i>	<i>pose d'une clôture de chantier pour sécuriser les abords de l'ancienne</i>	<i>CASTAGNETTI de Flémalle</i>	58.000,00 €

		<i>administration</i>		
09/06/2005	<i>Athénée Guy Lang Flémalle</i>	<i>remplacement du groupe de condensation de la chambre froide</i>	<i>TECNIGEL KWG de Grivegnée</i>	<i>3.289,00 €</i>
09/06/2005	<i>IPES Hesbaye Waremme</i>	<i>travaux de rénovation des peintures des classes, Aile Nord</i>	<i>APRUZZESE de Liège</i>	<i>43.362,35 €</i>
09/06/2005	<i>Institut E. Malvoz Liège</i>	<i>installation d' un système de climatisation "en réserve" dans le labo ICPMS</i>	<i>CLOSE de Harzé</i>	<i>13.518,61 €</i>
09/06/2005	<i>Institut E. Malvoz Liège</i>	<i>modification de la ventilation du local "VOC" du labo. de chimie organique</i>	<i>CLOSE de Harzé</i>	<i>1.275,50 €</i>
09/06/2005	<i>Institut E. Malvoz Liège</i>	<i>renouvellement de la ventilation de la chambre noire du cabinet de radiographie médicale</i>	<i>CLOSE de Harzé</i>	<i>1.579,15 €</i>
09/06/2005	<i>Domaine provincial Wégimont</i>	<i>fourniture, pose, raccordement et mise en service de matériel de cuisine au nouveau complexe de piscines</i>	<i>SABEMAF de Bruxelles</i>	<i>66.586,86 €</i>
09/06/2005	<i>Château de Jehay</i>	<i>adaptation du contrôle d'accès au parc</i>	<i>SIGNALSON d'Alleur</i>	<i>1.785,00 €</i>
09/06/2005	<i>Château de Jehay</i>	<i>réalisation d'une voie en dalles-gazon afin de faciliter l'accès au parc</i>	<i>THOMASSEN de Houtain-Saint-Siméon</i>	<i>7.626,00 €</i>
23/06/2005	<i>HEPL André Vésale Liège</i>	<i>acquisition et pose de vitrophanies et de films anti-solaires ( locaux du plateau Beckers - Boulevard d'Avroy )</i>	<i>ETIBAT de Liège</i>	<i>2.306,50 €</i>
23/06/2005	<i>HEPL André Vésale Liège</i>	<i>rénovation de la cour</i>	<i>MOURY de Liège</i>	<i>57.011,55 €</i>
23/06/2005	<i>HEPL Léon-Eli Troclet Jemeppe</i>	<i>réalisation de la sonorisation complémentaire périphérique, afin de compléter l'équipement audiovisuel du nouvel amphithéâtre de 500 places</i>	<i>ETILUX de Liège</i>	<i>5.305,00 €</i>
23/06/2005	<i>HEPL Léon-Eli Troclet Jemeppe</i>	<i>installation d'un éclairage adéquat , afin d'assurer une sécurité suffisante à l'intérieur du complexe Campus 2000</i>	<i>HENEAUX FRERES de Vesqueville</i>	<i>19.423,80 €</i>
23/06/2005	<i>IPES Seraing - siège d'Ougrée</i>	<i>construction d'un préau - discrimination positive 2004-2005</i>	<i>CORMAN ET FILS de Herstal</i>	<i>8.210,00 €</i>
23/06/2005	<i>IPES Seraing - siège de Jemeppe</i>	<i>remplacement des anciens tuyaux en plomb ainsi que les tuyauteries en alimentation en eau dans certaines toilettes</i>	<i>PELZER de Herstal</i>	<i>3.254,00 €</i>
23/06/2005	<i>IPES Seraing - siège de Jemeppe</i>	<i>réalisation des travaux de peinture plafonds - discrimination positive 2004-2005 - Aménagement de la salle des fêtes</i>	<i>APRUZZESE de Liège</i>	<i>7.765,57 €</i>
23/06/2005	<i>IPES Seraing - siège de Jemeppe</i>	<i>travaux d'électricité - Equipement en prises informatiques des ailes Ouest et Est</i>	<i>HORENBACH de Cheratte</i>	<i>10.375,88 €</i>
23/06/2005	<i>SPB Liège</i>	<i>réalisation de la première phase des travaux de climatisation ( bureaux du bâtiment arrière )</i>	<i>GOESSENS ET FILS d'Aubel</i>	<i>59.557,98 €</i>
23/06/2005	<i>Cellule Intranet Seraing</i>	<i>travaux de renforcement de la climatisation du local "serveur"</i>	<i>TECNIGEL KWG de Grivegnée</i>	<i>2.991,70 €</i>
23/06/2005	<i>Maison de la Qualité de la Vie Liège</i>	<i>travaux de placement de stores anti-solaires</i>	<i>OMBRA de Sprimont</i>	<i>1.734,00 €</i>
23/06/2005	<i>Domaine provincial Wégimont</i>	<i>travaux de placement de prises informatiques dans les ailes Sud et Nord</i>	<i>HORENBACH de Cheratte</i>	<i>5.179,00 €</i>
23/06/2005	<i>Domaine provincial Wégimont</i>	<i>travaux nécessaires à l'augmentation de la puissance de la cabine haute tension, en raison de la consommation électrique de la</i>	<i>VERHULST de Soumagne</i>	<i>20.736,00 €</i>

		nouvelle piscine		
23/06/2005	Domaine provincial Wégimont	adaptation du réseau	A.L.E.	3.322,47 €
23/06/2005	Château de Harze	réalisation des travaux d'entretien des portes coupe-feu	KEPENNE d'Oreye	2.449,00 €
30/06/2005	Internat de Seraing	travaux de sécurité sur trois ascenseurs	KONE de Bressoux	2.338,18 €
30/06/2005	Internat de Seraing	travaux de sécurité - mise en conformité du 3ème étage	BEMAC d'Alleur	12.817,94 €
30/06/2005	IPES Hesbaye Waremme	réaménagement complet du tableau électrique situé dans le hangar	HORENBACH de Cheratte	5.357,08 €
30/06/2005	SPAC Liège	travaux de sécurité - contrôle d'accès des étages 01 et 1 - côté place des Carmes	SIGNALSON d'Alleur	4.943,00 €

**RÉNOVATION DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE. LOT 7: ÉQUIPEMENTS  
DOCUMENT 04-05/ 163**

*De la tribune, Mme Marie-Noëlle MOTTARD fait rapport sur ce point au nom de la 8ième Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne pour ce qui concerne le lot 7 : "équipement de valorisation touristique et équipement muséal" estimé à 960 595,73 € hors T.V.A., soit 1 162 320,83 € T.V.A. comprise;*

*Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective du développement culturel en Province de Liège et sont subsidiables dans le cadre du programme FEDER « Objectif II » par le biais du Commissariat général au Tourisme et par le Ministère de la Communauté française;*

*Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché ;*

*Considérant qu'un appel d'offres général peut être organisé en vue de son attribution ;*

*Attendu qu'un crédit de 263.000 € figure au budget 2005 pour le financement de ces travaux et que le solde nécessaire sera prévu à charge du budget pour l'exercice 2006 ;*

*Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 13 septembre 2005 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par la Députation permanente ;*

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48;*

*Décide*

*Article 1er : Un appel d'offres général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de rénovation au Musée de la Vie wallonne – lot 7 : "équipement de valorisation touristique et équipement muséal" estimé à 960 595,73 € hors T.V.A., soit 1 162 320,83 € T.V.A. comprise.*

*Article 2 : Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché est approuvé.*

*Article 3 : Expédition de la présente résolution sera transmise au Ministère de la Région Wallonne, Commissariat général au Tourisme et au Ministère de la Communauté Française, en vue de l'obtention des subsides.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**PROJET D'ACQUISITION D'IMMEUBLE SANS STIPULATION DE PRIX.  
CESSION À LA SPI+ D'UNE EMPRISE DE 6 M<sup>2</sup> À PRENDRE DANS UNE PARCELLE DE BOIS  
APPARTENANT À LA PROVINCE DE LIÈGE, SISE RUE DES CHASSEURS-ARDENNAIS, À  
ANGLEUR, CADASTRÉE À LIÈGE 25ÈME DIVISION, SECTION C N 5R4 POUR UNE  
CONTENANCE DE 45 À 89 CA.  
DOCUMENT 04-05/ 168**

*De la tribune, M. Marcel STIENNON fait rapport sur ce point au nom de la 8ième Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante*

*Vu le courrier du Service Public Fédéral Finances concernant le projet d'acte relatif à l'acquisition par la SPI+ d'une emprise de 6 m<sup>2</sup> à prendre dans une parcelle de bois appartenant à la Province de Liège, sise rue des Chasseurs-Ardennais à Angleur et cadastrée sur Liège 25ème Division, section C, n° 5 R4 d'une contenance totale de 45 à 89 centiares en vue de la création de la voirie « Spatiopôle » ;*

*Attendu que cette cession permet à la Province de Liège d'assurer une plus value à cette voirie parfaitement équipée pour l'accès direct à sa propriété ;*

*Attendu que cette cession à la SPI+ de ladite emprise se déroule sans stipulation de prix au vu de sa faible contenance ;*

*Vu le décret du 12/02/04 organisant les Provinces Wallonnes et plus spécialement son article 46;*

*Sur le rapport de la Députation permanente;*

**DECIDE :**

*Article 1. : DE CEDER, sans stipulation de prix, à la SPI+, l'emprise de 6 m<sup>2</sup> prise dans une parcelle de bois appartenant à la Province de Liège, sise rue des Chasseurs-Ardennais, à Angleur, cadastrée à Liège 25ème Division, section C n° 5 R4 pour une contenance de 45 a 89 ca telle que reprise sous teinte jaune et n° 1 au plan dressé le 28 janvier 2004 par le bureau d'études NICOLET.*

*Article 2 : DE RECONNAITRE à cette opération le caractère d'utilité publique*

*Article 3 : DE CHARGER la Députation permanente des modalités d'exécution de cette cession.*

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

***ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – CRÉATION DE SECTIONS ET D'UNITÉS DE FORMATION DE RÉGIME 1 AUX INSTITUTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE HERSTAL, HUY-WAREMME, SERAING (ORIENTATION TECHNIQUE), SERAING (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR), VERVIERS (ORIENTATION COMMERCIALE) ET VERVIERS (ORIENTATION TECHNOLOGIQUE)  
DOCUMENT 04-05/ 169***

*De la tribune, Mme Katty FIRQUET fait rapport sur ce point au nom de la 6ième Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le projet de résolution.*

*La discussion générale est ouverte*

*Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.*

*Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.*

*En conséquence le Conseil adopte la résolution suivante :*

*Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale ;*

*Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1 ;*

*Vu les propositions présentées par la Direction générale de l'Enseignement provincial ;*

*Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et/ou réglementaires ;*

*Vu le décret du 12 février 2002 du Parlement wallon organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;*

*Sur rapport de la Députation permanente ;*

***DECIDE :***

Article 1 – Sous réserve de l'obtention de l'accord du Ministère de la Communauté française, les créations de sections et d'unités de formation de régime I suivantes :

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE HERSTAL :**

- ✓ U.F. – Informatique : Programmation – niveau 1  
Enseignement secondaire supérieur de transition 120 p
- ✓ U.F. – Informatique : Introduction à Access  
Enseignement secondaire supérieur de transition 24 p
- ✓ U.F. – Informatique : Utilisation de Powerpoint  
Enseignement secondaire de transition 12 p

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE HUY-WAREMME :**

- ✓ Section : Ouvrier Plafonneur  
Enseignement secondaire inférieur 900 p
- ✓ Section : Ouvrier Carreleur  
Enseignement secondaire inférieur 920 p
- ✓ U.F. – Langue des signes UF 2  
Enseignement secondaire inférieur 120 p
- ✓ U.F. – Langue : Wallon UF 1  
Enseignement secondaire inférieur 120 p
- ✓ U.F. – Commande numérique – niveau élémentaire  
Enseignement secondaire supérieur de transition 45 p
- ✓ U.F. – Commande numérique – niveau moyen  
Enseignement secondaire supérieur de transition 95 p
- ✓ U.F. – Révision générale des barèmes : formation complémentaire pour  
l'accès D4 de l'ouvrier qualifié D3 – Module 3  
Enseignement secondaire inférieur de transition 31 P
- ✓ U.F. – Informatique appliquée à la photographie numérique – Initiation  
Enseignement secondaire supérieur de transition 40 p
- ✓ U.F. – Fleuriste – Bases de l'art floral  
Enseignement secondaire inférieur de transition 80 p
- ✓ U.F. – Pratique du balisage  
Enseignement secondaire inférieur 100 p
- ✓ U.F. – Gestion des déchets : pratique de base du recyclage  
Enseignement secondaire inférieur 40 p
- ✓ U.F. – Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat  
correspondant au certificat d'études de 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement  
secondaire professionnel (secteur du service aux personnes)  
Enseignement secondaire supérieur 160 p
- ✓ U.F. – Informatique : programmation niveau 1  
120 p

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE SERAING  
(Orientation technique) :**

- ✓ U.F. – Révision générale des barèmes : Formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4 de l'ouvrier qualifié D3 – module 3  
Enseignement secondaire inférieur de transition 31 p
- ✓ U.F. – Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation  
Enseignement secondaire supérieur de transition 40 p
- ✓ U.F. – Images numériques : prises de vues  
Enseignement secondaire supérieur de transition 80 p

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE DE  
SERAING :**

- ✓ U.F. – Formation spécialisée en biosécurité  
Enseignement supérieur de type court 120 p
- ✓ U.F. – Législation de la construction  
Enseignement supérieur de type court 80 p

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS  
(Orientation commerciale) :**

- ✓ U.F. – Connaissance et pratique sportive convention  
Enseignement secondaire inférieur 40 p
- ✓ U.F. – Découverte du métier d'animateur pour les enfants et les adolescents  
Enseignement secondaire supérieur de transition 24 p
- ✓ U.F. – Approche du monde économique  
Enseignement secondaire inférieur de transition 40 p
- ✓ Section : Ouvrier en entretien et aménagement d'espaces verts  
Enseignement secondaire inférieur 1070 p

**A L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE VERVIERS  
(Orientation technologique) :**

- ✓ U.F. – Révision générale des barèmes – Formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4 de l'ouvrier qualifié D3  
Enseignement secondaire inférieur de transition 40 p
- ✓ U.F. – Entraînement aux relations et management dans le domaine scolaire  
Enseignement supérieur de type court 80 p
- ✓ U.F. – Langue des signes – niveau approfondi  
Enseignement secondaire supérieur de transition 370 p

Article 2 – La Députation permanente est chargée des modalités d'application de la présente décision. Elle pourra notamment :

- a) modifier, s'il échet, le programme et la grille-horaire des formations pour les mettre en concordance avec les exigences de la Communauté française en matière d'agrégation et de subventions et pour le bien de l'Enseignement ;
- b) subordonner l'ouverture de ces formations et leur maintien en activité dans l'avenir, à l'existence de populations scolaires suffisantes pour l'obtention des subsides de la Communauté française.

Article 3 – la présente résolution sera insérée au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le 22 septembre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS

### **VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.**

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2005 est approuvé.

### **VIII CLÔTURE DE LA RÉUNION.**

M. le Président déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 16 heures

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Le Président,



Marianne LONHAY



Jean-Claude MEURENS

### **IX SÉANCE À HUIS-CLOS**

**NOMINATION D'UN(E) DIRECTEUR (TRICE) AU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL  
PROVINCIAL DE LIÈGE  
DOCUMENT 04-05/ 165**

77 Conseillers ont participé au vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOME (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR),

Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Alain ONKELINX (PS), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).

*Le Conseil provincial de la Province de Liège,*

*Considérant qu'il y a lieu de titulariser à titre définitif l'emploi de Directeur au Centre psychosocial médico-social provincial de Liège;*

*Vu le cadre du personnel technique du Centre susdit ;*

*Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;*

*Vu l'appel lancé parmi le personnel technique provincial des Centres P.M.S.;*

*Attendu que neuf candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;*

*Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces candidats ;*

*Vu la candidature de Madame **BARBASON Sylvie**, née le 10 septembre 1959 et domiciliée à Plaineaux ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 1<sup>er</sup> septembre 1988 (ancienneté de service : 17 ans) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> septembre 1998 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de Madame **DUBOIS Mary**, née le 25 octobre 1951 et domiciliée à Rocourt;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 21 avril 1976 (ancienneté de service : 29 ans 2 mois 7 jours);*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> avril 1979;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents Centres PMS provinciaux;*

*Qu'elle exerce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, les fonctions de directrice temporaire au Centre PMS II de Seraing;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame GERARD Mireille**, née le 7 octobre 1959 et domiciliée à Romsée ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 7 décembre 1983 (ancienneté de service : 21 ans 5 mois 25 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> novembre 1992 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame MANNONI Colette**, née le 21 mars 1959 et domiciliée à Chainoux ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 4 juin 1984 (ancienneté de service : 20 ans 6 mois 8 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> mars 1997;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame MARNETTE Joëlle**, née le 4 décembre 1964 et domiciliée à Dalhem ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 15 décembre 1988 (ancienneté de service : 15 ans 0 mois 23 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> novembre 1998 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004.*

*Vu la candidature de **Monsieur MENGAL Georges**, né le 13 août 1947 et domicilié à Grivegnée ;*

*Attendu que ce candidat est titulaire d'une licence en psychologie;*

*Qu'il est entré en fonctions à la Province le 17 mars 1975 (ancienneté de service : 30 ans 5 mois 18 jours) ;*

*Qu'il a été nommé à titre définitif en qualité de conseiller psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> janvier 1979 ;*

*Qu'il a exercé les fonctions de conseiller psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'il exerce, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, à titre temporaire, la fonction de Directeur au Centre psycho-médico-social provincial de Liège ;*

*Qu'il peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame NICOLAS Sylvie**, née le 22 janvier 1959 et domiciliée à Saive ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 16 août 1982 (ancienneté de service : 22 ans 11 mois 21 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 30 juin 1987 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame SCHIMPFESSEL Michelle**, née le 14 décembre 1957 et domiciliée à Grand Rechain ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 1<sup>er</sup> décembre 1983 (ancienneté de service : 21 ans 9 mois 5 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 30 juin 1987 ;*

*Qu'elle n'a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique qu'au centre PMS I de Verviers;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

Vu la candidature de **Madame VAN HERLE Marianne**, née le 1<sup>er</sup> novembre 1959 et domiciliée à Herstal ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;

Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 14 septembre 1987 (ancienneté de service : 18 ans 11 mois 28 jours) ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> juin 1995 ;

Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;

Vu la proposition motivée de sa Députation permanente de promouvoir à titre définitif Monsieur **MENGAL Georges** en qualité de directeur au Centre psycho-médico-social provincial de Liège pour les raisons suivantes :

- comme les autres candidats, Monsieur **MENGAL Georges** est détenteur des titres requis pour accéder à l'emploi postulé et bénéficie du signalement « favorable » dans ses fonctions de conseiller psycho-pédagogique;
- Monsieur **MENGAL Georges** bénéficie de la plus importante ancienneté de service et a été nommé à titre définitif avant tous(toutes) les autres candidat(e)s;
- l'intéressé exerce déjà les fonctions de directeur au centre P.M.S. où l'emploi est à pourvoir et connaît donc déjà parfaitement le fonctionnement de ce centre ;
- l'intéressé donne entière satisfaction à sa hiérarchie dans ses fonctions actuelles;

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination définitive, à temps plein, d'un(e) Directeur(trice) au Centre psycho-médico-social provincial de Liège.

77 Membres prennent part au vote ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	77
- nombre de bulletins blancs ou nuls : .....	16
- votes valables : .....	61
- majorité absolue : .....	31
- Madame <b>BARBASON Sylvie</b> obtient .....	1 suffrage
- Madame <b>DUBOIS Mary</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>GERARD Mireille</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>MANNONI Colette</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>MARNETTE Joëlle</b> obtient .....	0 suffrage
- Monsieur <b>MENGAL Georges</b> obtient .....	59 suffrages.
- Madame <b>NICOLAS Sylvie</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>SCHIMPFESSEL Michelle</b> obtient .....	1 suffrage

- Madame **VAN HERLE Marianne** obtient ..... 0 suffrage.

*Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par sa députation permanente ;*

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup>.- Monsieur Georges MENGAL est nommé à titre définitif en qualité de Directeur à temps plein, au 1<sup>er</sup> octobre 2005, au Centre psycho-médico-social provincial de Liège.

Article 2.- La Députation permanente peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressé en la même qualité, dans un autre centre psycho-médico-social provincial, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la Formation et à la Communauté française de Belgique, pour information.

*En séance à Liège, le 22 septembre 2005.*

*Par le Conseil;*

*La Greffière provinciale*

*Le Président*

*Marianne LONHAY*

*Jean-Claude MEURENS*

**NOMINATION D'UN(E) DIRECTEUR (TRICE) AU CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL  
PROVINCIAL DE SERAING II.  
DOCUMENT 04-05/ 166**

*75 Conseillers ont participé au vote*

*Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Chantal BAJOME, M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Théo BRUYERE (ECOLO), M. Fredy CARPENTIER (CDH), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Jean-Marie COLLETTE (CDH), M. Luc CREMER (ECOLO), Mme Nicole DAHNER (PS), Mme Pascale DAMSEAUX (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Danielle DELCHAMBRE (PS), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), M. Marcel DRIESMANS (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), Mme Fabienne ENGELS (ECOLO), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Marie FLAMAND (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), M. Henry-Jean GATHON (MR), M. Louis GENET (ECOLO), M. Gérard GEORGES (PS), M. Gaston GERARD (PS), M. Pierre GIELEN (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Marlène GIOT (PS), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), M. Edgard HOUGARDY (PS), M. André JAMAR (MR), M. Heinz KEUL (MR), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Jacques LECLERCQ (PS), M. Alfred LEONARD (PS), M. Marcel LHOEST (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Irène MARAITE (CSP), M. Victor MASSIN (PS), M. Claudy MERCENIER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Joseph MOXHET (PS), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Alain ONKELINX (PS), M. Robert PATTACINI (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), Mme Joëlle POULIT (PS), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), M. José SEVRIN (ECOLO), M. Jean SMETS (CDH), M. Roger SOBRY (MR), Mme Nicole STASSEN (ECOLO), M. Marcel STIENNON (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), M. Charles VOLONT (PS), Mme Christelle WALTHERY (PS), Mme Evelyne WAONRY (ECOLO), M. Erich WARLAND (CDH), M. Michel WILKIN (MR) et Mme Michèle WILMOTTE (PS).*

*Considérant qu'il y a lieu de titulariser à titre définitif l'emploi de Directeur au Centre psycho-médico-social provincial II de Seraing;*

*Vu le cadre du personnel technique du Centre susdit ;*

*Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;*

*Vu l'appel lancé parmi le personnel technique provincial des Centres P.M.S.;*

*Attendu que neuf candidatures ont été enregistrées et répondent aux conditions de l'appel ;*

*Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces candidats ;*

*Vu la candidature de **Madame BARBASON Sylvie**, née le 10 septembre 1959 et domiciliée à Plaineaux ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 1<sup>er</sup> septembre 1988 (ancienneté de service : 17 ans) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> septembre 1998;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004.*

*Vu la candidature de **Madame DONNAY Françoise**, née le 16 mai 1958 et domiciliée à Pailhe ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 15 février 1982 (ancienneté de service : 23 ans 6 mois 16 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> août 1992 ;*

*Qu'elle exerce, depuis le 29 novembre 2004, les fonctions supérieures de Directrice au Centre psycho-médico-social provincial de Waremme ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame DUBOIS Mary**, née le 25 octobre 1951 et domiciliée à Rocourt;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 21 avril 1976 (ancienneté de service : 29 ans 2 mois 7 jours);*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> avril 1979;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents Centres PMS provinciaux;*

*Qu'elle exerce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, les fonctions de directrice temporaire au Centre PMS II de Seraing;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame GERARD Mireille**, née le 7 octobre 1959 et domiciliée à Romsée ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 7 décembre 1983 (ancienneté de service : 21 ans 5 mois 25 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> novembre 1992 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004.*

*Vu la candidature de **Madame MANNONI Colette**, née le 21 mars 1959 et domiciliée à Chainoux ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 4 juin 1984 (ancienneté de service : 20 ans 6 mois 8 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> mars 1997 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame MARNETTE Joëlle**, née le 4 décembre 1964 et domiciliée à Dalhem ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 15 décembre 1988 (ancienneté de service : 15 ans 0 mois 23 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> novembre 1998 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame NICOLAS Sylvie**, née le 22 janvier 1959 et domiciliée à Saive ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 16 août 1982 (ancienneté de service : 22 ans 11 mois 21 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 30 juin 1987 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame SCHIMPFESSEL Michelle**, née le 14 décembre 1957 et domiciliée à Grand Rechain ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie et d'une agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 1<sup>er</sup> décembre 1983 (ancienneté de service : 21 ans 9 mois 5 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 30 juin 1987 ;*

*Qu'elle n'a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique qu'au centre PMS I de Verviers ;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la candidature de **Madame VAN HERLE Marianne**, née le 1<sup>er</sup> novembre 1959 et domiciliée à Herstal ;*

*Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en psychologie ;*

*Qu'elle est entrée en fonctions à la Province le 14 septembre 1987 (ancienneté de service : 18 ans 11 mois 28 jours) ;*

*Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de conseillère psycho-pédagogique le 1<sup>er</sup> juin 1995 ;*

*Qu'elle a exercé les fonctions de conseillère psycho-pédagogique dans différents centres PMS provinciaux;*

*Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « favorable » lui attribué par son Collège le 10 novembre 2004;*

*Vu la proposition motivée de sa Députation permanente de promouvoir à titre définitif Madame DUBOIS Mary en qualité de directrice au Centre psycho-médico-social provincial II de Seraing pour les raisons suivantes :*

- *comme les autres candidates Madame DUBOIS Mary est détentrice des titres requis et bénéficie du signalement « favorable » dans ses fonctions de conseillère psycho-pédagogique;*
- *l'intéressée bénéficie de la plus importante ancienneté de service et a été nommée à titre définitif avant toutes les autres candidates;*

- l'intéressée exerce déjà en outre les fonctions de directrice temporaire au Centre psycho-médico-social où l'emploi vacant est à pourvoir.

Vu le Règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu le Décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination définitive, à temps plein, d'une Directrice au Centre psycho-médico-social provincial II de Seraing.

75 Membres prennent part au vote ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	75
- nombre de bulletins blancs ou nuls : .....	15
- votes valables : .....	60
- majorité absolue : .....	31
- Madame <b>BARBASON Sylvie</b> obtient .....	2 suffrages
- Madame <b>DUBOIS Mary</b> obtient .....	56 suffrages
- Madame <b>DONNAY Françoise</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>GERARD Mireille</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>MANNONI Colette</b> obtient .....	1 suffrage
- Madame <b>MARNETTE Joëlle</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>NICOLAS Sylvie</b> obtient .....	0 suffrage
- Madame <b>SCHIMPFESSEL Michelle</b> obtient .....	1 suffrage
- Madame <b>VAN HERLE Marianne</b> obtient .....	0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par sa Députation permanente ;

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>.- Madame Mary DUBOIS est nommée à titre définitif en qualité de Directrice à temps plein, au 1<sup>er</sup> octobre 2005, au Centre psycho-médico-social provincial II de Seraing.

Article 2.- La Députation permanente peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressée en la même qualité, dans un autre centre psycho-médico-social provincial, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la Formation et à la Communauté française de Belgique, pour information.

En séance à Liège, le 22 septembre 2005.

Par le Conseil;

La Greffière provinciale

Le Président

Marianne LONHAY

Jean-Claude MEURENS